

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 146

présenté par  
M. Bazin et Mme Serre

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport se prononçant sur l'éventuelle existence, et, le cas échéant, sur la nature et l'ampleur, de trous capacitaires dans notre modèle de défense.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel.

Cette loi de programmation entend acter la diminution de certaines composantes de nos forces conventionnelles. Alors que nos stocks sont déjà souvent minces, un tel choix pourrait conduire à des trous capacitaires. Dès lors, l'objet de cet amendement est, dans un esprit de vigilance, de demander au gouvernement un rapport se prononçant sur l'éventuelle existence, et, le cas échéant, sur la nature et l'ampleur, de trous capacitaires dans notre modèle de défense qui pourrait diminuer nos capacités d'intervention.